

VILLE DE
GRÉASQUE

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

6. ANNEXES

6.1 SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



PLU

Prescrit le : 20 / 06 / 2014

Arrêté par DCM le : 19 / 07 / 2016

Approuvé le : 13 / 03 / 2017

ÉLIMINATION DES DECHET COMMUNE DE GREASQUE

UNE POLITIQUE DE SENSIBILISATION

Soucieuse de la préservation de son environnement, la commune de Gréasque mène une politique de développement durable à travers une gestion optimale des déchets.

Depuis 1994, la municipalité met en œuvre une collecte sélective des déchets et mène une politique de sensibilisation à la propreté (conteneurs et corbeilles à papier ont été installés dans le village). Un guide du tri sélectif est également mis à disposition de la population.

Depuis mai 2010, une commission extra-municipale « développement durable et gestion des déchets » se réunit plusieurs fois par an afin d'associer davantage les administrés à la politique communale dans ce domaine. En 2014, suite au renouvellement du Conseil Municipal, cette politique a été maintenue et amplifiée.

LA COLLECTE

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la collecte et le traitement des déchets ménagers sont gérés par la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence. Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté du Pays d'Aix a fusionné avec 5 autres EPCI pour former la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les ordures ménagères (OM) sont ramassées du lundi au samedi suivant une tournée répartie en deux sous-secteurs. Ce dispositif est complété par une tournée hebdomadaire de collecte des encombrants en porte à porte. Les administrés bénéficient également gratuitement de l'accès à la déchetterie situé sur le site de la Malespine à Gardanne.

Cet équipement admet les déchets suivants :

<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les ferrailles et métaux non ferreux ; ▶ les cartons ; ▶ les papiers, journaux et magazines ; ▶ les déchets végétaux de jardins ; ▶ les déchets de bois ; ▶ les déblais et gravats inertes ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ les flaconnages plastiques ; ▶ le verre ; ▶ les huiles de vidange ; ▶ les textiles ; ▶ les déchets dangereux des ménages.
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le site dispose également d'un centre d'enfouissement technique.

Les points d'apport volontaire (PAV) sont collectés une fois par semaine, mais également à la demande, en fonction de leur remplissage. Cette prestation est assurée par une entreprise sous contrat avec la Métropole.

LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le traitement des déchets ménagers est réalisé sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) de la Malespine, à Gardanne.

Les tonnages des OM réceptionnés sur site s'élèvent à 1 573 tonnes en 2014, ce qui pour une population de 4 205 habitants correspond à 374 kg d'OM par an et par habitant pour la commune. Le volume moyen sur le territoire du Pays d'Aix est de 354 kg par an et par habitant en 2014.

LA COLLECTE SELECTIVE

Les PAV sont destinés à la récupération des journaux-revues-magazines (JRM), des emballages ménagers (EMR) et du verre ménager. La commune compte 8 PAV répartis dans les différents quartiers (9 colonnes de verre, 8 colonnes de JRM et 11 colonnes d'EMR).

La prestation de collecte des colonnes de Point d'Apport Volontaire (PAV) est assurée par une entreprise sous contrat avec la Métropole (SITA pour le verre et les JRM, SILIM pour les EMR).

Au total, la collecte sélective en 2014 représente près de 211 tonnes de déchets, soit 50 kg par habitant. La moyenne du territoire du Pays d'Aix est de 53 kg. Sur ces 53 kg, 47 sont recyclés, le reste concerne les erreurs de tri.

Les tonnages collectés se répartissent de la façon suivante : 102 tonnes de verre, 64 tonnes de JRM et 45 tonnes d'EMR.

LA COLLECTE DES DÉCHETS DIVERS

Les déchets divers concernent les déchets non recyclables, collectés par les services techniques et réceptionnés sur le site de Malespine. Il s'agit des encombrants et des déchets de voirie. Ces déchets représentent une cinquantaine de tonnes.

LA COLLECTE DES VÊTEMENTS USAGÉS

En décembre 2014, la commune a signé une convention avec la Communauté du Pays d'Aix et la société Provence TLC qui collecte pour les recycler des vêtements usagés, linge de maison, chaussures et articles de maroquinerie auprès des particuliers.

Les textiles usagés, collectés par le biais d'apports volontaires du public dans des conteneurs spéciaux, sont ensuite valorisés par l'entreprise.